

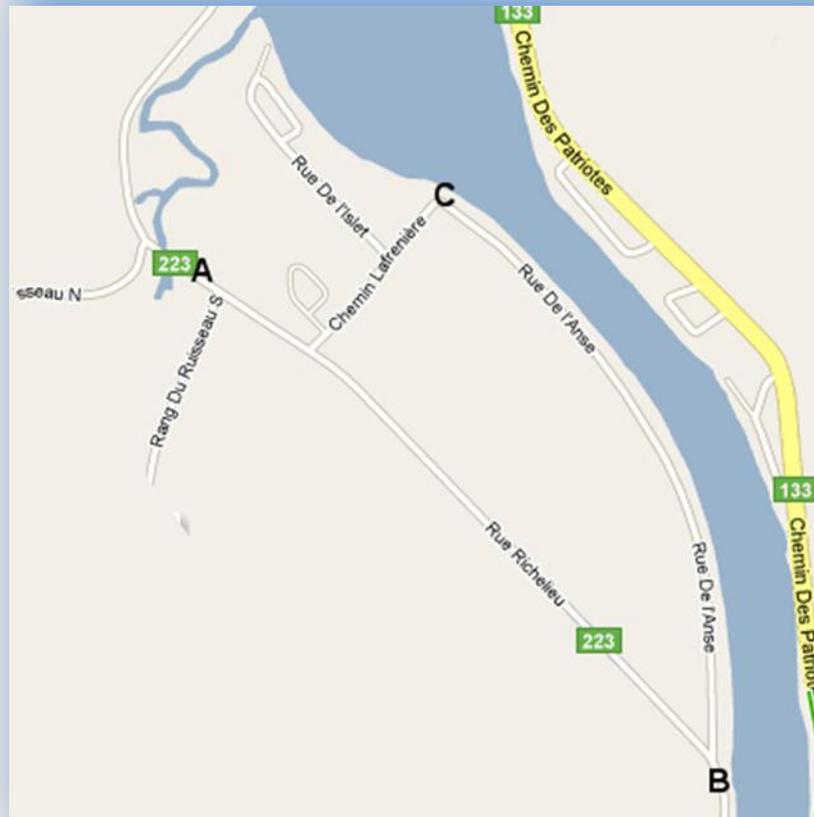
Sujet : Rue de l'Anse, Saint-Marc-sur-Richelieu	2
1870	3
19 novembre : Demande des frères Malo	3
1871	3
13 Juillet : Remise du rapport.....	3
1918	3
Août : Demande Desautels et Carrey.....	3
4 septembre : Homologation du règlement numéro 75.....	4
11 décembre : Paiement à Monsieur Carrey	4
1944	4
3 mai : Entretien.....	4
1947	5
3 septembre : Demande de monsieur Fecteau.....	5
1948	5
14 avril : Gravelage.....	5
7 juillet : Demande de messieurs Carrey et Bernard	5
Premier septembre : Pont.....	5
1949	5
7 septembre : Avis de règlement	5
5 octobre : Homologation du règlement numéro 151.....	5
1953	6
5 août : Demande.....	6
2 septembre : Demande de monsieur Diotte	6
1954	6
2 juin : Prolongement accepté	6
1955	6
4 mai : Appellation	6
3 août : Prolongement du chemin Lafrenière.....	6
1968	7
3 juillet : Limitation de la vitesse.....	7
1969	7
2 juin : Asphalte.....	7

Bref historique

1870-1969

Objet : Rue de l'Anse, Saint-Marc-sur-Richelieu

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale de Saint-Marc-sur-Richelieu



Situation

La rue de l'Anse est la rue qui débute d'un point (B), situé à la limite du territoire de la Ville de Beloeil pour se rendre à un point (C), situé à son intersection avec le Chemin Lafrenière. Sur toute sa longueur, cette rue longe la rivière Richelieu. Au début des années 1950, l'usage agricole du territoire a commencé à changer. Des résidences saisonnières se sont construites en grand nombre. Vers les années 1970-75, l'usage saisonnier a commencé à changer graduellement pour un usage résidentiel. Actuellement, la majorité des constructions ont un usage résidentiel permanent.

1870

19 novembre : Demande des frères Malo

Ma première découverte concernant la rue de l'Anse se retrouve dans un procès-verbal de la réunion tenue le samedi 19 novembre 1870.

À cette occasion, une requête est déposée au conseil, demandant l'ouverture d'un chemin de communication avec le chemin « dit de l'Anse ». On apprend à la réunion suivante que la demande est faite par les frères Louis et Michel Malo, deux propriétaires de terres riveraines de ladite rue. À cette réunion, tenue le lundi 21 novembre 1870, le conseil nomme le secrétaire, surintendant du projet. Il fera son rapport à la réunion du samedi 31 décembre 1870. Le conseil prend en considération ledit rapport.

On travaillait même la veille du jour de l'an.



La demande des frères Malo est indiquée par le tracé rouge

Le tracé noir représente le chemin de l'île aux Cerfs, aujourd'hui le Chemin Lafrenière

Le tracé gris n'existait pas à cette époque

Vous remarquez que la rue est située tout près du bord de l'eau, elle n'est pas située à son emplacement d'aujourd'hui. Elle le sera en 1949 sur une partie de sa longueur.

Les tracés sont approximatifs

1871

13 Juillet : Remise du rapport

Ce rapport est remis de réunion en réunion et après la réunion du jeudi le 13 juillet 1871 et je n'ai retrouvé aucune autre trace de ce rapport. Cependant, des frais de 14.75 \$ ont été payés au secrétaire pour ses services. Les frères Malo ont payé les deux tiers de ces frais.

Les procès-verbaux font mention à nouveau de la rue de l'Anse en 1918

1918

Août : Demande messieurs Desautels et Carrey

Messieurs Stanislas et Ernest Desautels demandent au conseil de prendre à sa charge le chemin passant en front de leurs propriétés et celles d'Eugène Carrey. La propriété de monsieur Carrey débute à l'intersection de la rue de l'Anse avec la montée de Beloeil. Donc, la demande consiste à céder à la municipalité l'entretien du chemin de l'anse dans sa partie allant de la montée de Beloeil jusqu'à un point situé entre les lots 9 et 10. Cependant, la demande ne porte pas sur toute la longueur de la rue de l'Anse, vu que le lot 10 est exclu de la demande.

Le conseil fait droit à la requête et convoque les contribuables intéressés à une prochaine réunion. En attendant cette rencontre, monsieur Desautels est autorisé à arranger le chemin existant afin de le rendre passable.

4 septembre : Homologation du règlement numéro 75

Le conseil homologue le règlement portant le numéro 75. Ce règlement spécifie les dispositions d'entretien et d'élargissement d'un chemin de front qui se situe au commencement du chemin de ligne de Beloeil et de Saint-Marc, chemin dit du Moulin. Il longe la rivière Richelieu et passe sur les lots 6 et 7 du cadastre officiel de la municipalité de Saint-Marc.

Vu qu'il existe depuis un temps non mémorable un chemin de front passant en front des propriétés susdites et que ce chemin par oubli ou par croyance tous pensaient qu'il était fermé et qu'il n'est pas compris au règlement pour l'entretien des chemins à la charge de la corporation durant la période d'été.

Attendu que le présent chemin n'a pas la largeur voulue suivant le code municipal;

En conséquence, le conseil reconnaît ledit chemin comme chemin municipal. Il aura une largeur de 36 pieds et la largeur nécessaire sera prise sur les terrains des propriétaires avoisinants. Cette largeur sera prise dans la partie nord dudit chemin à partir de la clôture existante et sera payée aux propriétaires suivant la valeur qu'il sera établi par les estimateurs. Ledit chemin doit commencer sur les lignes de division des lots 9 et 10 du cadastre officiel de la corporation municipale de Saint-Marc. L'entretien d'été sera à la charge de la municipalité et durant la saison d'hiver, comme tous les autres chemins de front, sera à la charge des propriétaires.



**L'objet de la demande de messieurs Stanislas et Ernest Desautels et d'Eugène Carrey est représenté en couleur jaune sur la photo
Les tracés sont approximatifs**

11 décembre : Paiement à monsieur Carrey

Le conseil paie la somme de 25 \$ à monsieur Eugène Carrey pour une partie de terrain servant à l'élargissement du dit chemin. La superficie payée par le conseil est de 780 pieds de large par une moyenne de 20 pieds de profond.

1944

3 mai : Entretien

Le conseil autorise l'épandage de quatre voyages de gravier sur la rue de l'Anse sur la partie du dit chemin conduisant à la propriété de monsieur Ernest Desautels.

1947

3 septembre : Demande de monsieur Fecteau

À la demande de monsieur Fecteau, le conseil ordonne la mise en forme de la rue de l'Anse.

1948

14 avril : Gravelage

Ordonne le gravelage sur une partie de la rue de l'Anse. Cinquante verges de graviers sont épandues près de la propriété de monsieur Fecteau et 600 verges de gravier sur la route 2 (route 2 difficile à identifier). Le gravier est acheté à Saint-Jean-Baptiste de Rouville à raison de 0.80 \$ la verge cube.

7 juillet : Demande de messieurs Carrey et Bernard

Messieurs Évariste Carrey, Xiste Bernard et d'autres propriétaires, demandent au conseil que le chemin longeant leur propriété le long de la rivière Richelieu soit déménagé à 200 pieds de distance de ladite rivière. Le conseil prend en considération.

À partir de cette demande, on peut supposer avec certitude que la rue de l'Anse était située en bordure de la rivière Richelieu.

Premier septembre : Pont

Les riverains de la rue dite de l'Anse demandent la construction d'un pont entre les lots 7 et 10 du cadastre de la corporation. La demande est acceptée.

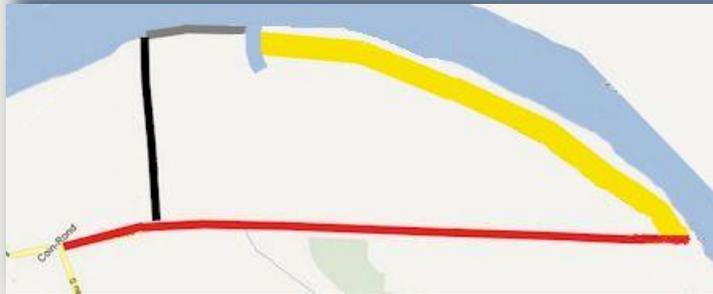
1949

7 septembre : Avis de règlement

Un avis de motion est donné voulant qu'un règlement soit adopté pour régir la fermeture du chemin du bord de l'eau (rue de l'Anse) sur les lots 6 et 7 du cadastre de la corporation.

5 octobre : Homologation du règlement numéro 151

Le conseil homologue le règlement portant le numéro 151. Ce règlement ordonne la fermeture du chemin du roi, longeant immédiatement la rivière Richelieu sur les lots 6 et 7 du cadastre de la corporation. Les parties fermées seront remises aux propriétaires desdits lots ou de parties desdits lots pour être remplacées par le chemin nouvellement tracé à une distance d'environ 150 pieds de la rivière Richelieu.



Le tracé jaune est le nouvel emplacement de la rue de L'Anse, suivant la demande de messieurs Évariste Carrey, Xiste Bernard et d'autres propriétaires. La ligne bleue pénétrant dans les terres est le ruisseau Chicoine, sur lequel il n'y a pas de pont.

Les tracés sont approximatifs

1953

5 août : Demande

Des propriétaires de parties du lot 10 du cadastre de la corporation demandent un chemin pour se rendre à leurs lots respectifs. La demande est remise pour étude.

2 septembre : Demande de monsieur Diotte

Monsieur Pierre Diotte demande la continuation du chemin sur le lot 10. (Anse)

1954

2 juin : Prolongement accepté

Le prolongement de la rue (Anse) est accepté sur le lot 10 du cadastre de la corporation et la confection d'un pont est autorisée. Monsieur Lafrenière s'engage à fournir gratuitement le terrain nécessaire pour le prolongement de la route.

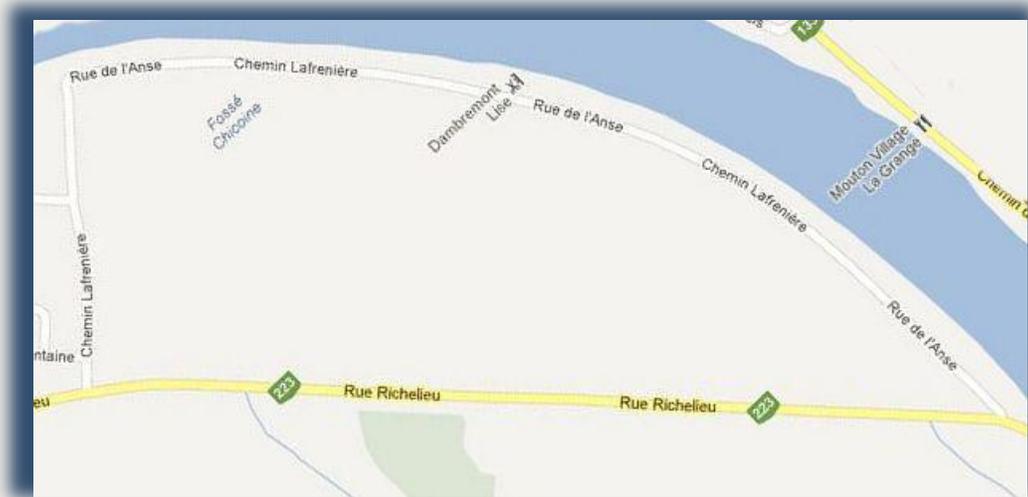
1955

4 mai : Appellation

Des demandes sont adressées au conseil afin que le chemin du bord de l'eau (Anse) soit appelé à l'avenir Chemin Lafrenière. Le conseil demande au ministère de la Voirie d'accepter cette appellation et d'installer une enseigne près de la courbe située sur la route 47.

3 août : Prolongement du chemin Lafrenière

Monsieur Lafrenière demande le prolongement du chemin Lafrenière (Anse) jusqu'au chemin de l'île aux Cerfs (aujourd'hui Chemin Lafrenière). Le ministère de la Voirie a préparé les plans et devis à cet effet et le ministère octroie les subventions nécessaires. Messieurs Carrey et Lafrenière vendent pour la somme de 1 \$ le terrain nécessaire à cet effet, soit une largeur de 60 pieds sur toute la longueur du dit chemin. Le conseil émet une restriction concernant l'emplacement d'un pont jugé assez dispendieux.



1955

**Tracé exécuté par le ministère de la voirie du Québec
Ce tracé est le même aujourd'hui**

1968

3 juillet : Limitation de la vitesse

Des propriétaires riverains de la rue de l'Anse demandent à la municipalité d'installer des panneaux limitant la vitesse à 30 mil/h.

1969

2 juin : Asphalte

Insatisfaits de l'état de leur rue, les riverains demandent au conseil de poser de l'asphalte sur la rue. Le conseil demande au ministère de la Voirie de bien vouloir procéder à asphalter les rues de l'Anse et Lafrenière.

Fin de la présente période

Publication : 28 décembre 2011

Recherche et création : Jacques Hébert